



CyrilDechegneConsulting

AGENDA MEDICO-SOCIAL SUD-OUEST

Newsletter

N°110

08 février 2018

Pour consulter le document source : cliquez sur les liens soulignés

ACTUALITES FINANCES ET BUDGET

- **Réforme de la tarification et offensives (suite)**

Toujours dans la continuité de nos précédents numéros, la ministre des solidarités et de la santé a récemment annoncé le déblocage d'une enveloppe supplémentaire de 50 millions d'euros à destination des établissements en difficultés pointés par les ARS. De plus, [un communiqué](#) diffusé par son cabinet évoque désormais un « plan d'accompagnement » des EHPAD.

Cette nouvelle n'a pour autant pas désamorcé la détermination des syndicats, plus remontés que jamais, suite à l'annulation par le cabinet du Président de la République d'un rendez-vous prévu le 29 janvier. Une décision qui atteste selon eux de « [l'insoutenable mépris de l'Etat](#) » (voir communiqué via le lien ci-avant).

Aussi, les personnels des EHPAD et de l'aide à domicile ont répondu à l'appel de toutes les organisations syndicales en se mobilisant et parfois en se mettant en grève. Mais la délégation qui a été reçue par le cabinet de la ministre des solidarités et de la santé n'a pas obtenu de réponses à la hauteur des attentes. Le mouvement devrait se poursuivre.

Parallèlement, Agnès Buzyn a nommé un médiateur de la tarification des EHPAD, Pierre Ricordeau chargé désormais d'une médiation sur cette problématique.

Quant à la suite du mouvement, les organisations à l'origine de la journée de grève après réunion le 31 janvier au siège de la fédération FO, ont prévu l'envoi d'un courrier adressé au Président de la République. Si ce courrier reste sans réponse d'ici le 15 du mois, un mouvement de grève sera à nouveau lancé.

- **Hausse de 1,3 % pour les dépenses totales d'aide sociale**

En 2016, les dépenses totales nettes d'aide sociale des Conseils Départementaux s'élèvent à 36,9 milliards d'euros, soit une hausse de 1,3 % par rapport à 2015 et de 10,2 % depuis 2012. Les dépenses nettes d'aide sociale destinées aux personnes âgées constituent 21 % des dépenses soit une augmentation de 1,8 % en euros constants en 2016. C'est ce que révèle le numéro de janvier d'« [Etudes et résultats : Faible hausse des dépenses d'aide sociale départementale en 2016](#) » de la Drees.

ACTUALITES OUTILS ET INNOVATIONS

- **Amélioration des parcours de santé des personnes âgées**

L'[instruction du 29 décembre 2017](#) relative à la mise en place d'une démarche de coopération renforcée entre établissements de santé médecine, chirurgie, obstétrique et établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes dans le cadre de l'amélioration des parcours de santé des personnes âgées propose une méthodologie ainsi que quatre fiches action sur le sujet :

- Anticiper pour mieux recourir aux urgences et formaliser des procédures d'entrées/sorties ;
- Améliorer l'échange d'informations grâce aux documents de liaison ;
- Mobiliser les compétences spécialisées de l'établissement de santé ;
- Favoriser les échanges de pratique et l'information entre les professionnels des secteurs sanitaire, social et médico-social pour développer une culture gériatrique commune et favoriser la mise en place de bonnes pratiques.

- **ARS et bibliothèque de bonnes pratiques**

Un bilan synthétique global de chaque objectif et de chaque bloc du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) conclu entre l'État et les ARS pour la période 2015-2018 est réalisé chaque année à l'issue de la période de dialogues par les référents nationaux. Les bonnes pratiques potentielles identifiées - désignant, dans un milieu professionnel donné, un ensemble de comportements qui font consensus et qui sont considérés comme indispensables par la plupart des professionnels du domaine - font l'objet d'un recueil.

Ce recueil constitue un des dispositifs de repérage des bonnes pratiques qui seront ensuite échangées, formalisées puis validées avant d'être valorisées. La méthodologie de valorisation des bonnes pratiques, est actuellement en cours de stabilisation. Elle prévoit la constitution d'une bibliothèque de bonnes pratiques en ARS (dispositif de référencement) avec des fiches méthodologiques et descriptives.

À suivre...

ACTUALITES QUALITE ET GESTION DES RISQUES

- **Tableau de bord de la performance : Campagne 2018**

Après 3 années de déploiement, le Tableau De Bord de la performance dans le secteur Médico-Social (TDBMS) est généralisé à l'ensemble du territoire. En 2018, l'ensemble des structures concernées sont amenées à saisir dans la plateforme leurs données relatives à l'année écoulée (2017).

La plateforme TDBMS sera ouverte à la saisie à partir du 15 avril, jusqu'au 31 mai. Dans l'attente, les acteurs peuvent commencer à se préparer.

Afin d'accompagner la préparation de la campagne 2018, l'ANAP mettra à disposition de tous, d'ici fin février, un kit d'outils avec le guide des indicateurs mis à jour.

L'ANAP a développé [une offre E-learning](#) destinée à tous les utilisateurs du TDBMS afin de les aider à l'alimenter d'une part et à l'exploiter d'autre part.

Cette offre est composée de 4 modules portant sur le lancement de la campagne annuelle, la collecte et la saisie des données, leur fiabilisation, et la restitution des résultats. Ils sont destinés aux gestionnaires d'établissements et services médico-sociaux, et aux personnels des ARS et Conseils Départementaux.

ACTUALITES JURIDIQUES ET ETUDES

- **Une ordonnance pour plus d'homogénéité dans le contrôle des ESSMS**

Les dispositions normatives encadrant le contrôle des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) présentent aujourd'hui une grande hétérogénéité.

L'[ordonnance du 17 janvier 2018](#) procède donc à leur refonte en cherchant à leur donner plus de cohérence et elle est accompagnée d'[un rapport](#) au Président de la République amenant des explications.

- **139 appels à projets ou à candidatures en 2016**

En 2016, les 17 agences régionales de santé et les conseils départementaux ont lancé 139 appels à projets et appels à candidatures pour la création de 2 130 places en établissements ou services médico-sociaux pour personnes âgées ou handicapées.

Comme chaque année depuis 2011, la CNSA a recensé et analysé les procédures (rapport téléchargeable directement sur le lien ci-avant) mises en œuvre par les Agences Régionales de Santé et les Conseils Départementaux pour la création de places nouvelles.

L'année 2016 marque un tournant puisque 36 appels à candidatures, soit un quart de l'ensemble des procédures recensées, ont été lancés.

L'appel à candidature s'impose comme un nouveau levier de l'évolution des procédures d'autorisation médico-sociale.

- **Mise en œuvre des lois ASV et Santé : l'Uniopss réalise un premier bilan**

Deux ans après la promulgation de la loi de modernisation de notre système de santé et de la loi ASV, l'Uniopss livre un diagnostic sur la mise en œuvre de ces textes sur les territoires, s'appuyant notamment sur les remontées terrain de onze Unions régionales (Uriopss).

Ces lois ont fait l'objet de centaines de textes d'application.

Quel est alors l'impact de ces dispositifs sur les territoires ? Comment les acteurs s'en saisissent-ils ?

Dans le document de diagnostic rendu public le 30 janvier dernier, le réseau Uniopss-Uriopss fait part de ses principaux constats, détaillés et illustrés par des focus et bonnes pratiques.

Le réseau Uniopss-Uriopss pointe ainsi des méthodes hétérogènes d'élaboration et de concertation des projets régionaux de santé.

Par ailleurs, la multitude d'instances de démocratie en santé (CRSA, CTS, CDCA...) fait craindre un risque de démobilité des acteurs impliqués, d'autant que les liens et articulations entre ces instances ne sont pas clairs. De même, la multiplicité des dispositifs de coordination et le

manque d'articulations (PTA, MAIA, CLIC, PAERPA, PCPE...) créent de la confusion pour les acteurs comme pour les publics.

[Diagnostic](#) et [communiqué](#) disponibles en suivant les liens respectifs.

ACTUALITES RESSOURCES HUMAINES

- **Don de jours de non pris (suite)**

La proposition de loi évoquée dans notre agenda N°108 a été définitivement adoptée par le Sénat, le 31 janvier. Le texte entrera en vigueur dès le lendemain de sa publication au journal officiel.

Ainsi, un salarié pourra, sur sa demande et en accord avec son employeur, renoncer anonymement et sans contrepartie à tout ou partie de ses jours de repos non pris, qu'ils aient été ou non affectés sur un compte épargne-temps, au bénéfice d'un autre salarié de l'entreprise qui vient en aide à une personne atteinte "d'une perte d'autonomie d'une particulière gravité ou présentant un handicap" lorsque cette personne est, pour cet autre salarié :

- son conjoint, son concubin ou son partenaire lié par un pacte civil de solidarité (Pacs) ;
 - un ascendant ou un descendant ;
 - un enfant dont il assume la charge au sens de l'article L. 512-1 du code de la sécurité sociale ;
 - un collatéral jusqu'au quatrième degré ;
 - un ascendant, un descendant ou un collatéral jusqu'au quatrième degré de son conjoint, concubin ou partenaire lié par un Pacs ;
 - une personne âgée ou handicapée avec laquelle il réside ou avec laquelle il entretient des liens étroits et stables, à qui il vient en aide de manière régulière et fréquente, à titre non professionnel, pour accomplir tout ou partie des actes ou des activités de la vie quotidienne.
- Le congé annuel ne peut être cédé que pour sa durée excédant 24 jours ouvrables.

Le salarié bénéficiant d'un ou de plusieurs jours cédés bénéficie du maintien de sa rémunération pendant sa période d'absence.

Cette période d'absence est assimilée à une période de travail effectif pour la détermination des droits que le salarié tient de son ancienneté.

Le salarié conserve le bénéfice de tous les avantages qu'il avait acquis avant le début de sa période d'absence.

ACTUALITES USAGERS ET AIDES

- **Vers une reconnaissance sociale des aidants...**

Le député Pierre Dharréville a déposé [une proposition de loi](#) pour une reconnaissance sociale des aidants, soulignant le « coût » de l'accompagnement d'un proche.

Le projet de texte ambitionne « de jeter les bases d'un statut pour les proches aidants à travers différentes mesures visant à leur accorder des droits effectifs et une reconnaissance sociale ».

AGENDA MIDI-PYRENEES / LANGUEDOC-ROUSSILLON

- **Formation ERRD : Mode d'emploi le 22 mars à l'hôtel Palladia à Toulouse**

Depuis la parution de la loi ASV, seul l'EPRD est évoqué. Cependant, au 30/04/2018, vous devrez fournir votre premier ERRD (Etat de réalisation des Recettes et des Dépenses). Venez découvrir avec nous, les subtilités de ce nouveau document.
Bulletin d'inscription et programme sur simple demande à cyril.dechegne@wanadoo.fr

- **France Alzheimer Haute Garonne**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter le site](#)).
Informations au 05 61 21 33 39

- **France Alzheimer Aveyron**

Propose de nombreuses activités (thé dansant, café mémoire, groupes de parole, formation des aidants...) chaque mois ([consulter le site](#)).

- **France Alzheimer 81**

Propose des « café mémoire » chaque mois ([consulter le site](#)).

- **Pôle Alzheimer Pyrénées-Orientales**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter le site](#)).
Informations au 04 68 52 22 22

- **France Alzheimer Hérault**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter le site](#)).
Informations au 04 67 06 56 10

AGENDA AQUITAINE / LIMOUSIN / POITOU-CHARENTE

- **Comité départemental d'Intervention et d'Animation Pour l'Autonomie (CIAPA)**

Propose de nombreuses activités diverses chaque mois ([consulter le site](#)).
Renseignements et inscriptions auprès du CIAPA au 05 59 80 16 37, par mail ciapa@ciapa.fr
ou auprès du Pôle Autonomie Haut Béarn et Soule au 05 59 10 00 76.

- **France Alzheimer Gironde**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter le site](#)).
Informations au 05 56 40 13 13

Cyril Dechegne Consulting
Organisme habilité par l'ANESM pour l'évaluation externe
Formation et conseil en gestion financière et évaluation qualité en EHPAD

2 chemin de Garric 31200 TOULOUSE
Tél: 05 61 06 91 65 - Fax: 09 70 60 19 35

info@cyrildechegne.fr
<http://cyrildechegne.fr>

Directeur de la publication : Cyril Dechegne
Rédacteurs : Cyril Dechegne
Céline Dumerc

Pour ne plus recevoir l'agenda, il suffit de nous renvoyer un mail à info@cyrildechegne.fr
avec la mention « désinscription ».

Pour vous inscrire à l'agenda médico-social du sud ouest, il suffit de nous renvoyer un mail à
info@cyrildechegne.fr avec la mention « inscription ».